

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du vendredi 31 janvier 2014 à 19 h 30**

Présents : M. TORNIER, M. BENEITO, M. GAZZOLA, M. SIBUET, Mme BLANCHIN, M. MIANO, M. SILVESTRE, Mme BERTHET, M. CARLETTI, Mme SABAINI.

Absents Excusés: M. REVIAL (donne procuration à M. TORNIER) et Mme PEREZ (donne procuration à M. MIANO)

Secrétaire de séance = M. Philippe SILVESTRE

Le Conseil municipal approuve le précédent compte rendu.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **- MOTION sur l'enquête publique ICPE ALPIN PELLET**

Le conseil municipal, réuni le Vendredi 31 Janvier, a souhaité porter une contribution à l'enquête publique ICPE ALPIN PELLET.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 3 Décembre 2013, une enquête publique est ouverte en mairie de Tournon du Mercredi 08 Janvier au Vendredi 7 Février 2014, sur la demande présentée par la société ALPIN PELLET qui sollicite l'autorisation d'exploiter une installation de broyage et concassage pour la fabrication de granulés de bois située sur le territoire de la commune de Tournon.

Le conseil municipal s'étonne que le registre ne fasse pas l'objet de plus d'observation alors que le fonctionnement de cette installation suscite de nombreuses interrogations voir inquiétudes dans la commune et sur le canton.

Les inquiétudes portent essentiellement sur l'installation de séchage des sciures matières premières dans la fabrication des pellets, et spécialement sur les rejets de la cheminée dans l'atmosphère.

De façon très fréquente un nuage est visible en fond de vallée et l'on devine que les gaz de combustion de l'installation mêlés à la vapeur d'eau du au séchage de la sciure sont l'une des causes de cette pollution.

Il est fait état dans le document présenté du faible impact de cette unité dans le paysage. Le Conseil souhaite infirmer cette observation, le panache de fumée étant très préjudiciable d'un point de vue visuel.

Les éléments chiffrés relevés dans le document contribuent également à l'inquiétude des membres du conseil municipal :

-Le dimensionnement de l'installation (1.95Mw) très proche de la limite du seuil de déclaration (2 MW) inquiète dans un territoire ou une situation comparable a conduit à un grave problème environnemental : usine d'incinération des OM, dossier SIMGEDA.

-Les rejets de CO dans l'atmosphère sont largement supérieurs aux normes préconisées, même si ce CO se recombinaut dans l'atmosphère avec de l'oxygène, il ne doit pas y avoir de conséquences sur la santé publique. Il convient d'exiger de la part de l'exploitant une qualité de combustion conduisant à des rejets de CO conformes aux normes préconisées.

-Les rejets de poussières sont aussi très significatifs. Sans pouvoir établir une relation de cause à effet entre la présence de cette unité et des concentrations de poussières PM10 et PM2.5 observées lors de l'étude réalisée par Air Ain Pays de Savoie en 2012, nous sommes dans l'obligation de constater et de porter à cette enquête une situation préoccupante de pollution aux particules fines sur cette zone (capteurs positionnés vers la salle polyvalente de Frontenex).

Aussi au regard de ces éléments, il est demandé aux services de l'état de

-Veiller au dimensionnement de l'unité de séchage (1.95 MW)

-Contrôler les émissions en sortie de cheminée en ciblant tous les polluants potentiels (CO, poussières, dioxine dont on a bien noté au travers des documents produits qu'il n'y avait pas de problème).

-Envisager une réduction de production et donc de rejets de particules fines dans les périodes ou les conditions atmosphériques conduisent à des épisodes de pollution sur la vallée.

-De façon générale inciter l'exploitant à moderniser son installation pour limiter les rejets dans l'atmosphère.

Les difficultés rencontrées sont très certainement liées à la situation particulière de cette installation en fond de vallée et aux conditions climatiques qui empêchent trop souvent une évacuation du panache. C'est la raison pour laquelle il est demandé aux services de l'état de veiller au bon fonctionnement de cette unité, la préoccupation majeure du conseil municipal étant la notion de santé publique.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DECIDE de porter cette motion au registre d'enquête publique,
- DECIDE d'informer Monsieur Le Préfet de cette motion.

- **Adhésion au CAUE pour l'année 2014**

La commune de Tournon, ayant pris connaissance des missions du C.A.U.E de la Savoie et du contrat d'objectifs offrant à la consultante architecturale (mise en place et évaluation annuelle) et une assistance technique pluridisciplinaire gratuite auprès de la commune (limitée à 3 jours par an),

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer à cet organisme qui a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement en Savoie, et de
- **VERSER** une cotisation sur la base de 0.10 euros par habitant et par an (minimum 40 euros).

- **PRESENTATION et APPROBATION Compte Administratif et Compte de Gestion du Budget Général,**

Bilan 2013 :

Le budget de fonctionnement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 246 849.23€ qui est le résultat de l'exercice 2013 (excédent de 210 804.35 €) cumulé au report des exercices antérieurs (36044.88 €).

Le budget investissement fait apparaître un solde négatif de 11 287 € qui est le résultat de l'exercice 2013 (-276 796 €) cumulé au report des exercices antérieurs (265 068 €).

Après délibération (14 voix pour , 0 contre et 0 abstentions)

De l'excédent de fonctionnement 2013 (246 849 €), 11287 € sont affectés à la section investissement tandis que 235 561,47 sont reportés en fonctionnement pour le nouvel exercice 2014.

Budget 2014 :

A l'approche de l'échéance électorale, le budget investissement (d'environ 250 000 €) est principalement construit sur la base des projets déjà engagés (place de retournement Marteau, traversée du village, Aire de jeux Tourmotte, Lame tracteur... pour 134 000 €) additionné du budget prévisionnel immobilisable des voiries (25 000 €), d'un budget prévisionnel pour les travaux immobilisables réalisés par les agents communaux (20 000 €) et enfin d'environ 13 000 d'imprévus.

Dans ces conditions, le budget de fonctionnement qui comprend une réserve d'environ 45 000 € pour des dépenses imprévues est établi avec un excédent d'environ 170 000 €. Cet excédent sera alloué par la prochaine équipe en fonction des projets futurs.

Ces 170 000 € sont représentatifs de la capacité financière d'investissement annuelle de la commune de Tournon à laquelle peut s'ajouter des recettes non régulières telles que le remboursement de TVA dont le niveau 2015, attendu aux environs de 80 000 €, est significatif.

A noter que l'endettement actuel représente une charge d'environ 24 000 € d'intérêts de l'emprunt sur le budget de fonctionnement de 915 000 € ainsi qu'une charge de remboursement de capital d'environ 45 000 € sur le budget d'investissement d'environ 250 000 €. Les emprunts en cours correspondent au financement du garage communal, de la mairie et du cimetière. On ne retiendra que les recettes liées à la location du logement de la mairie ainsi que la revente d'électricité produite par les panneaux solaires couvrent les remboursements du prêt contracté pour la réfection de la mairie.

Au regard de la fréquentation importante de la bibliothèque et considérant le fait que la subvention annuelle de 2 000 € n'a pas été revalorisée depuis le début du mandat, le conseil décide de porter cette subvention à 2 500 € annuel.

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	539 982.55	750 786.90
Investissement	812 972.97	536 176.50

Le résultat de l'exercice est de 210 804.35 €.

Le solde net de fin d'exercice 2013 est de 36 044.88 €.

- **AFFECTATION DU RESULTAT**

Reste en Recettes de fonctionnement = 235 561.47 €

Viré en Recettes d'investissement = 11 287. 76 €

- **PROPOSITION et VOTE du Budget Général**

La section d'investissement est votée en équilibre à hauteur de 248 906 €.

La section de fonctionnement est votée en dépenses à hauteur de 744 519 € et en recettes à hauteur de 915 304 €, en sur équilibre.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Le Colibri :

Un nouveau propriétaire au lotissement des Colibri a adressé un courrier décrivant à la mairie les problèmes d'évacuation des eaux pluviales par manque d'infiltration dans le sol sur sa propriété et demande l'autorisation de réaliser un bassin tampon avec débit de fuite sur son terrain.

Une rencontre sera organisée avec le cabinet d'hydrogéologie mandaté par ce propriétaire.

**Séance levée à 23 heures**

**Le Conseil Municipal, ayant épuisé l'ordre du jour,**

**fixe la prochaine réunion au 11 mars 2014 à 19 heures.**